

# MAIRIE DE TERSSAC



81150 TERSSAC

## **Règlement de location des salles du village - Salles du Pastel, salle du Préau et Maison des Associations**

La mairie de Terssac dispose de trois sites à vocation culturelle, sportive ou événementielle, qu'elle met à la disposition des associations locales, des particuliers, des entreprises afin d'y organiser des événements s'inscrivant dans les usages prévus pour ces salles. Toute demande de location ne sera acceptée qu'en fonction des disponibilités de la salle et après examen par la Mairie des buts que poursuit l'association ou l'organisme privé qui ne doivent pas être contraires aux valeurs républicaines.

Les 4 salles se répartissent sur 3 sites :

- **Maison des Associations** (40 places assises) → usages prévus : réunions, ateliers, assemblées générales,
- **Salle du Préau** (150 places assises, possibilité de cuisine pour repas) → usages prévus : lotos, spectacles, repas avec cuisine, ateliers sportifs,
- **Salle du Pastel** (700 places assises, uniquement traiteur) → usages prévus : vide-greniers, lotos, soirées dansantes, spectacles, rencontres sportives,
- **Salle de convivialité** de la salle du Pastel (60 places assises) → usages prévus : réunions, ateliers, assemblées générales.

Les conditions et tarifs de location des salles varient en fonction des catégories définies ci-après.

### **Catégorie 1**

- Associations terssacoises pour une manifestation (avec ou sans droit d'entrée) présentant un intérêt local.
- Personnes physiques ayant leur résidence à Terssac, pour une manifestation familiale ou d'intérêt local (avec ou sans droit d'entrée).
- Etat, collectivités, établissements publics, autres organismes publics ou tout organisme pour des manifestations caritatives ou de bienfaisance (avec ou sans droit d'entrée).

### **Catégorie 2**

- Toute personne physique ou morale (association, organisme public, ou privé) extérieure à la commune de Terssac.
- Personnes physiques ayant leur résidence en dehors de la commune de Terssac.

Le tableau présente les tarifs de location pour les différentes salles communales :

Tarifs 2018	Maison des associations	Salle de convivialité	Salle du préau	Salle du Pastel
Capacité	40 places assises	60 places assises	150 places assises	700 places assises
<b>Catégorie 1 - Terssac</b>				
Location 3 h	50 euros	50 euros	50 euros	
Location journée	80 euros	80 euros	150 euros	300 euros
Location week-end		100 euros	200 euros	400 euros
<b>Catégorie 2 - Extérieurs</b>				
Location 3h	60 euros	60 euros	60 euros	400 euros
Location journée	100 euros	100 euros	260 euros	600 euros
Location week-end	120 euros	120 euros	300 euros	1000 euros

Une caution de 300 € est demandée pour la location de toute salle municipale.

A noter :

- Afin de favoriser la vie associative du village chaque association disposera de trois utilisations gratuites par an de la salle du Pastel et de sa salle de convivialité pour organiser les manifestations suivantes : lotos, vide grenier, compétitions sportives, soirée associative, conférences et expositions. Un planning annuel sera établi en décembre (réunion des présidents d'associations du village).
- Un tarif de 18 euros de l'heure est proposé pour les locations à l'heure dans le cadre d'occupations hebdomadaires (établissements scolaires, etc.).
- Les manifestations privées de type mariage, soirée privée, etc. ne seront pas autorisées dans la salle du Pastel.
- Forfait de bancs tables et chaises sur la commune pour un forfait de 30 euros. La salle du Préau sera prêtée gratuitement pour les associations de la commune, l'école, le CLAE et la crèche. Un état des lieux sera fait avant et après l'utilisation.
- Les tarifs proposés intègrent la mise à disposition des murs, y compris le chauffage, l'électricité et la maintenance des installations. Ils ne comprennent pas les prestations techniques telles que le personnel technique d'accueil, de sécurité, les fournitures, le nettoyage des locaux après évènement et la mise à disposition de matériels et d'équipements.